

PROJET DE TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE SUBVENTION 2026 ÉCLAIRAGE PUBLIC

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

**RÉPONSE AVANT LE
30 SEPTEMBRE 2025**



PRIORITÉ AUX LUMINAIRES SHP À REMPLACER EN TECHNOLOGIE LED



COUPON RÉPONSE À RETOURNER AVANT LE 30/09/2025

À renvoyer par courriel à : sandrine.blanchard@sdesm.fr

Date de la demande : / / 2025

Commune de :

Nom de la personne à contacter :

Coordonnées téléphoniques :

Courriel :

RAPPEL : LA COMMERCIALISATION DES LAMPES SHP PRENDRA FIN EN FÉVRIER 2027

MERCI DE JOINDRE :

- Devis détaillé (voir au verso).
- Dossier de plans (extrait de plan 1/200^{ème} ou plan de périmètre ou plan de situation).
- Délibération de demande de subvention.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la correspondance avec les «Référénts éclairage public» au sein des collectivités adhérentes (évaluation des travaux et des besoins) et le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou de mesures précontractuelles. Les données ne sont destinées qu'aux services du SDESM et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée d'un an. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter clairagepublic@sdesm.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Les devis devront être conformes à la charte de l'éclairage public, disponible sur sdesm.fr, et inclure les informations suivantes (cases à cocher) :



- Rénovation de point(s) lumineux
- Remplacement d'armoire non-conforme (opération 2025 / 2026)
- Création de point(s) lumineux
- Rénovation d'armoire de commande
- Mât(s) autonome(s) solaire(s)

Les luminaires :

- Quantitatif
- Marque et modèle
- Puissance et plages d'abaissement sauf coupure de nuit de luminaire
- Coffret de raccordement avec protection contre les surtensions (parafoudre en souterrain / varistance en aérien)
- Température de couleur des LED $\leq 2\ 700\ K$
- Pour les lanternes de style sans vasque et avec dispositif antichute

Les armoires :

- Enveloppe métallique avec serrure type Deny 85
- Horloge astronomique radio-synchronisée avec antenne GPS
- Certificat de conformité électrique
- Consuel si création de comptage

Les documents annexés :

- Plan de situation du périmètre des travaux
- Listing des numéros des points lumineux remplacés
- PV de réception de l'entreprise de maintenance à joindre avec la facture

Ces éléments essentiels et connus des entreprises permettent la pérennité de vos installations.

Nous restons



eclairagepublic@sdesm.fr